



CONTRAT PRODUITS DE CHÈVRE & PORC

SAISON 2026

Entre l'adhérent de l'association Champ Libre – Fontenay-sous-Bois Prénom-Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____@_____

Les éleveurs, signataires d'un Contrat Entrepreneur Salarié Associé (CESA) avec la structure ci-après :

Abdenmour Hammad et Isabelle Thiers « Les Délices de Santoline » Ferme de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

Et la structure Les Champs des Possibles représentée par Joey Enée, son directeur général :

Siège social : Ferme de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite N° SIRET : 51402794500013 — TVA : FR60514027945

OBJET DU CONTRAT

La souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour les entrepreneurs et un geste fort pour le maintien de l'agriculture paysanne. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP.

Le contrat porte sur 17 livraisons, de mars à novembre. Distribution des colis tous les 15 jours, lors de la distribution de l'association, aux Vergers de l'Îlot, les jeudis de 18h30 à 20h. Un calendrier sera fourni au démarrage de la saison.

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- L'adhérent s'engage à récupérer ou organiser la collecte du colis objet du présent contrat aux dates de livraison annoncées. Si les produits sont livrés en vrac, l'adhérent devra impérativement apporter des contenants propres et adaptés pour récupérer ses produits. De plus, les bouteilles et pots en verre (lait et crèmes dessert) sont à restituer dans un état de propreté correct d'une livraison sur l'autre, sans quoi une pénalité de 1€ par contenant sera appliquée.

- L'adhérent accepte que le fromage livré ait un stade d'affinage variable (frais, demi, sec) et que la composition des assiettes varie selon la qualité du lait et les fromages disponibles, en respectant un assemblage de fromages équivalent.

- L'adhérent comprend que les impondérables de l'élevage (lactation des chèvres, météo, problèmes sanitaires...) peuvent influencer sur les dates de livraisons et la composition des assiettes. En cas d'aléa de production important qui perturberait le calendrier de production fromagère, les éleveurs se réservent le droit de substituer les produits.

- En situation exceptionnelle (crise sanitaire, épizootie, forte diminution de la production laitière, maladie, accident), l'adhérent s'engage à rester solidaire de l'éleveur en révisant avec lui les termes de ce contrat.

- L'adhérent s'engage à participer au moins une fois par an aux visites à la ferme.

ENGAGEMENT DES ÉLEVEURS

- Les éleveurs s'engagent à livrer les produits objets du présent contrat. Les adhérents se chargent de réaliser un inventaire des produits à leur arrivée. Les éleveurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreur de distribution.

- Ils accueillent les adhérents à la ferme lors de visites programmées.

- Ils communiquent de façon transparente sur les différents aspects de leur activité et informent les adhérents de tout

événement grave les mettant dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de leurs engagements contractuels et les contraignant à solliciter à titre exceptionnel leur engagement de solidarité.

- Ils veillent à la bientraitance de leurs animaux sur les plans physiologiques et éthologiques. Ils conduisent leur troupeau dans le respect de la charte des AMAP et des principes et valeurs de l'agriculture biologique.

ENGAGEMENTS DE LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS AGRICOLES LES CDP

La coopérative agricole Les Champs des Possibles accompagne les éleveurs dans leur projet d'activité agricole. Leur activité est hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative, qui, à ce titre, est engagée solidairement sur l'ensemble des points engageant les chevrers.

ENGAGEMENTS COMMUNS

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole de l'atelier « Les Délices de Santoline » (aléas climatiques, problèmes sanitaires, etc., et a contrario, lactation au-delà des prévisions) et à faire part au collectif de l'association des soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront présents les adhérents, les éleveurs, un représentant du Réseau AMAP-Ile-de-France, si possible, et un représentant des CDP, qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter. Dans le cas où le compte d'exploitation des producteurs deviendrait déficitaire et sur présentation d'un arrêté comptable intermédiaire, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée pour réévaluer le prix du panier afin de préserver l'équilibre financier des producteurs.

Pour produire le lait qui permet la fabrication de fromages, chaque chèvre donne naissance chaque année à 1 à 3 chevreaux. Si certaines femelles sont intégrées au troupeau, il est impossible de tous les garder. Ils sont donc abattus à l'âge de 6 mois, puis transformés en viande. Nous avons fait le choix d'engraisser nous-mêmes nos chevreaux.

À titre indicatif, la consommation d'une grande assiette tous les 15 jours sur toute la durée de la saison implique l'abattage et la commercialisation d'un demi-chevreau, soit ½ colis de chevreau ou 4 sachets de saucisses ou 10 terrines.



PRODUITS D'ENGAGEMENT SUR TOUTE LA SAISON

PRODUIT ET DESCRIPTION INDICATIVE — FROMAGES EN VRAC	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL
Petite assiette de fromages (ex. : pyramide cendrée, crottin, brique)	 12 € x 17		€
Grande assiette de fromages (ex. : 2 pyramides, 2 crottins, brique)	 18 € x 17		€
Lot de séchons (exemple : 3 crottins extra secs)	 8 € x 17		€
Pot de fromage frais — 500 g (en rotation : faisselle, fromage blanc lisse ou rustique)	 5 € x 17		€
NOUVEAU Fromages du monde (en rotation : feta, paneer, crescenza, tomme nature & aromatisée, etc.)	 11,50 € x 17		€
Lait cru extra frais (bouteille 1L) — à consommer sous 3 jours	 3,50 € x 17		€
Crème dessert cacao par 2 (2x200 g) — à conserver au frigo	 7 € x 17		€

SOUS-TOTAL : _____ €



PRODUITS SUPPLÉMENTAIRES PONCTUELS

PRODUIT ET DESCRIPTION INDICATIVE	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ 1 LIVRAISON AVRIL	QUANTITÉ 1 LIVRAISON JUIN/JUILLET	QUANTITÉ 1 LIVRAISON SEPT/OCTOBRE	SOUS- TOTAL
Colis de viande de chevreau (demi-chevreau = collier, poitrine, épaule, gigot, foie) – sous-vide	 100 €	X		X	€
Lot de saucisses pure chèvre – 3 sachets : 1 merguez, 1 chipolata, 1 nature - sous-vide (± 3x330g)	 36 €	X		X	€
Colis de viande de porc – 5kg environ (rôti, côtes, saucisses, poitrine, rouelle)	 105 €	X	X		€
Colis de viande de porc – 10kg environ (rôti, côtes, saucisses, poitrine, jarret, palette, rouelle)	 210 €	X	X		€
Lot de 3 terrines/rillettes de chevreau (contient de la viande de nos porcs) — 3x200 g – bocaux	22 €		X	X	€
Navarin de gigot de chevreau – 650g – bocal	19 €		X	X	€
Tagine de gigot de chevreau – 650g – bocal	19 €		X	X	€
Ketchup lactofermenté – 200g	 6,50 €		X	X	€
Tomme – la pièce ±330g	 15 €	X	X		€
Feta – 300g	 10,80 €	X		X	€
Savon au lait de chèvre saponifié à froid – 100g	6 €		X	X	€

SOUS-TOTAL : _____ €

Nos produits carnés en conserve ne sont pas labellisés bio : ils perdent leur certification lors de la transformation car notre prestataire conserveur ne dispose pas de la labellisation. Cependant, tous nos animaux sont élevés dans le respect du cahier des charges AB et certifiés biologiques par Ecocert jusqu'à abattage. De plus, nous demandons systématiquement à ce que les ingrédients employés dans nos produits transformés soient biologiques.

TOTAL : _____ €

Règlement par chèque (4 maximum) à l'ordre des Champs des possibles à la signature du contrat.

Encaissements début février, début avril, début juillet et début octobre.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent	Les éleveurs	Le directeur des Champs des possibles
-------------------------	--------------	---------------------------------------